

## **Observation n°9**

**Sujet :** [INTERNET] ZMEL Anse de Cavalière

**Date :** Wed, 03 Apr 2024 10:02:10 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 10:02:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** Nadot

**Prénom:** Charles

**Code postal:** 13009

**Ville:** Marseille

**Sujet:** ZMEL Anse de Cavalière

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour, En tant que plaisancier propriétaire d'une vedette de 14 m je fréquente régulièrement l'anse de cavalière depuis plus de 10 ans. Je n'ai pas remarqué que la zone des herbiers de posidonies ait régressé, d'ailleurs la carte produite est éloquent. Comment démontrez-vous l'impact négatif des mouillages sur ces herbiers et l'avez-vous quantifié? Si j'en crois le plan produit des installations de bouées, seules 6 bouées seraient affectées aux bateaux de 12 à 16 m ce qui est nettement insuffisant. Le budget d'investissement (le budget d'exploitation n'est pas chiffré) ressort à 835.000 € dont 20% n'est pas encore financé. Peut-on avoir connaissance des structures ou collectivités qui vont abonder à ce budget qui revient à 11.760 € par bouée. N'est-ce pas énorme dans une période où notre pays est "à l'euro près" selon notre ministre des finances? Qu'en pense la commune du Lavandou et ses administrés? Le budget d'exploitation n'est pas arrêté. Quand pensez-vous pouvoir le produire? La fréquentation de l'anse de Cavalière est importante en juillet et août s'agissant d'une zone touristique au coeur du département du var fortement prisé par les touristes français et étranger. Toute une économie dépend de cette fréquentation. Les professionnels de la plaisance, les plaisanciers, les professionnels du tourisme ont-ils été consulté dans le cadre de ce projet de ZMEL ? Si oui par qui et selon quelles modalités? S'il est possible d'admettre la présence de bouées à proximité des ports en tant qu'extension de ceux-ci (et gérés par les Capitaineries comme cela se fait dans de nombreux pays méditerranéens et à moindre frais) ,l'installation de parkings à bateaux dans le cadre des ZMEL est une hérésie financière, juridique (la mer est un bien commun inaliénable) et écologique car la fixation des bouées sur le fond de l'anse va naturellement dégrader les herbiers. Le dispositif envisagé va inmanquablement générer de nombreux conflits entre plaisanciers comme c'est déjà le cas à Port-Cros. Comment seront contrôlés les amarrages aux bouées selon les réservations?. Le plaisancier qui verra sa bouée occupée sera-t-il remboursé. Il me paraît évident qu'une bouée réservée mais non encore occupée car le réservataire est en "retard" sera immédiatement prise par un plaisancier en recherche de mouillage. S'il est en avance, faudra-t-il qu'il fasse des ronds dans l'eau au moteur en attendant la libération de son parking ? Avez-vous envisagé la question ? Les plaisanciers espèrent avoir des réponses à ces nombreuses questions en suspens. Recevez, mes salutations distinguées.

### **Observation n°10**

**Sujet :** [INTERNET] ZMEL CAVALIERE

**Date :** Wed, 03 Apr 2024 10:10:53 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 10:10:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** HUGER

**Prénom:** STEPHANE

**Code postal:** 83980

**Ville:** LE LAVANDOU

**Sujet:** ZMEL CAVALIERE

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Monsieur, L'objet de la création de la ZMEL de Cavalière est la conservation de l'herbier de posidonie. Lorsque l'on compare les photos aériennes anciennes et récentes de cette baie, il est confirmé que cet herbier n'a pas régressé et c'est même étendu. Pourquoi alors créer une ZMEL à Cavalière ? Que se soit pour l'anse du Layet ou l'anse du Cap Nègre, celles-ci sont des abris pour les plaisanciers en cas de vents violents et doivent rester accessibles toute l'année. Pourquoi et sur quels critères des bouées seront réservées aux résidents (définition de résidents ? du cap Nègre ? de Cavalière ?) Quand on voit le port du Lavandou et la taille des bateaux, l'on s'aperçoit que les bateaux de - de 8 mètres sont une minorité par rapport au taille de 8 à 12 mètres. Fort de ce constat, pourquoi proposer plus de bouées sur la dimension de - de 8 mètres et moins sur la dimension 8- 12 m ? De plus l'installation des bouées se situera à plus de 100 m à 150 m de la côte soit plus loin que les 50 m de la limite de la ZIM de l'arrêté PREMAR de juin 2022. Pourquoi ce changement ? Je reste dubitatif sur l'objectif réel et les moyens mis en œuvre. Cordialement.

### **Observation n°11**

**Sujet :** [INTERNET] zone de mouillage Cavalière

**Date :** Wed, 03 Apr 2024 10:42:10 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 10:42:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** ferry

**Prénom:** sylvain

**Code postal:** 83980

**Ville:** Le Lavandou

**Sujet:** zone de mouillage Cavalière

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour Concernant le projet de bouées et interdiction de mouillage libre dans la zone concernée, j'attire votre attention que le mouillage sur sable ne détruit absolument rien.

L'implantation de bouées sur herbier peut effectivement protéger la posidonie, bien que, la majorité des plaisanciers sont conscients de la manière de relever l'ancre sans causer de dégâts. Concernant

l'obligation d'avoir un réservoir à eaux noires démontre la méconnaissance de la pollution de vos conseillers techniques ; En effet, les eaux grises ( eaux de vaisselle et lavabos) sont nettement plus nocives avec les détergents et divers gels que les déchets naturels humains des eaux noires. D'une manière générale, la généralisation des interdictions pousse trop souvent à des excès de la part des commanditaires qui souhaitent avant tout marquer leur territoire plus que le fait d'améliorer une situation loin d'être critique. Cordialement Sylvain Ferry

**Observation n°12**

**Sujet :** [INTERNET] ZMEL de Cavalière

**Date :** Wed, 03 Apr 2024 14:42:03 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 14:42:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** HADJADJ

**Prénom:** Daniel

**Code postal:** 83160

**Ville:** La Valette du Var

**Sujet:** ZMEL de Cavalière

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** J'approuve l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière .